



Communiqué de presse

**Plus de commercialité, plus de coopération,
la distribution de la presse accélère sa transformation.**

Saint-Quentin-Fallavier, le 15 mars 2022

MLP et le SNDP signent un accord sur le cahier des charges des dépositaires et le contrat définissant leurs relations. Cette étape marque le commencement d'un partenariat structurant avec ces acteurs régionaux indispensables à l'accomplissement des missions des sociétés agréées de distribution de la presse.

Le rôle commercial des dépositaires est enfin mis en exergue, ils seront désormais le maillon essentiel de la relation entre les messageries et les diffuseurs. **Leur première mission sera de coordonner, sur le terrain, l'application de l'accord d'assortiment et de plafonnement en préservant les intérêts des éditeurs et des diffuseurs.**

Dans le cadre de cet accord, MLP mettra à disposition des outils de décision et de géo-commercialité afin **d'optimiser et développer le maillage territorial des points de vente.** Ce nouveau contrat prévoit une incitation financière au développement des mètres linéaires mis à disposition des éditeurs sur chaque zone de chalandise.

Ce dispositif sera complété par un **nouveau contrat de mandat à destination des points de vente**, en cours de négociation. Il intégrera les nouvelles dispositions législatives et de nouveaux dispositifs visant à rendre plus attractif le métier de diffuseur de presse.

Une société informatique commune, entre MLP et les dépositaires, est en création. Elle couvrira les besoins du niveau 2 pour devenir le seul outil du réseau en termes de préparation de commandes et de facturation des diffuseurs. Cette infrastructure essentielle sera accessible à l'ensemble des SADP actuelles ou futures. Elle sera opérationnelle sur 100% des dépôts avant la fin de l'année 2022.

Cette importante mutation met fin à la dépendance des acteurs envers une seule SADP.

Par ailleurs, France Messagerie et MLP sont en phase de conclusion d'une société en participation qui hébergera le **nouveau portail filière qui sera mis à disposition des diffuseurs.**

Notre Groupe se félicite de l'esprit de coopération qui a permis ces avancées significatives.

Le Président du conseil d'administration